

Légende

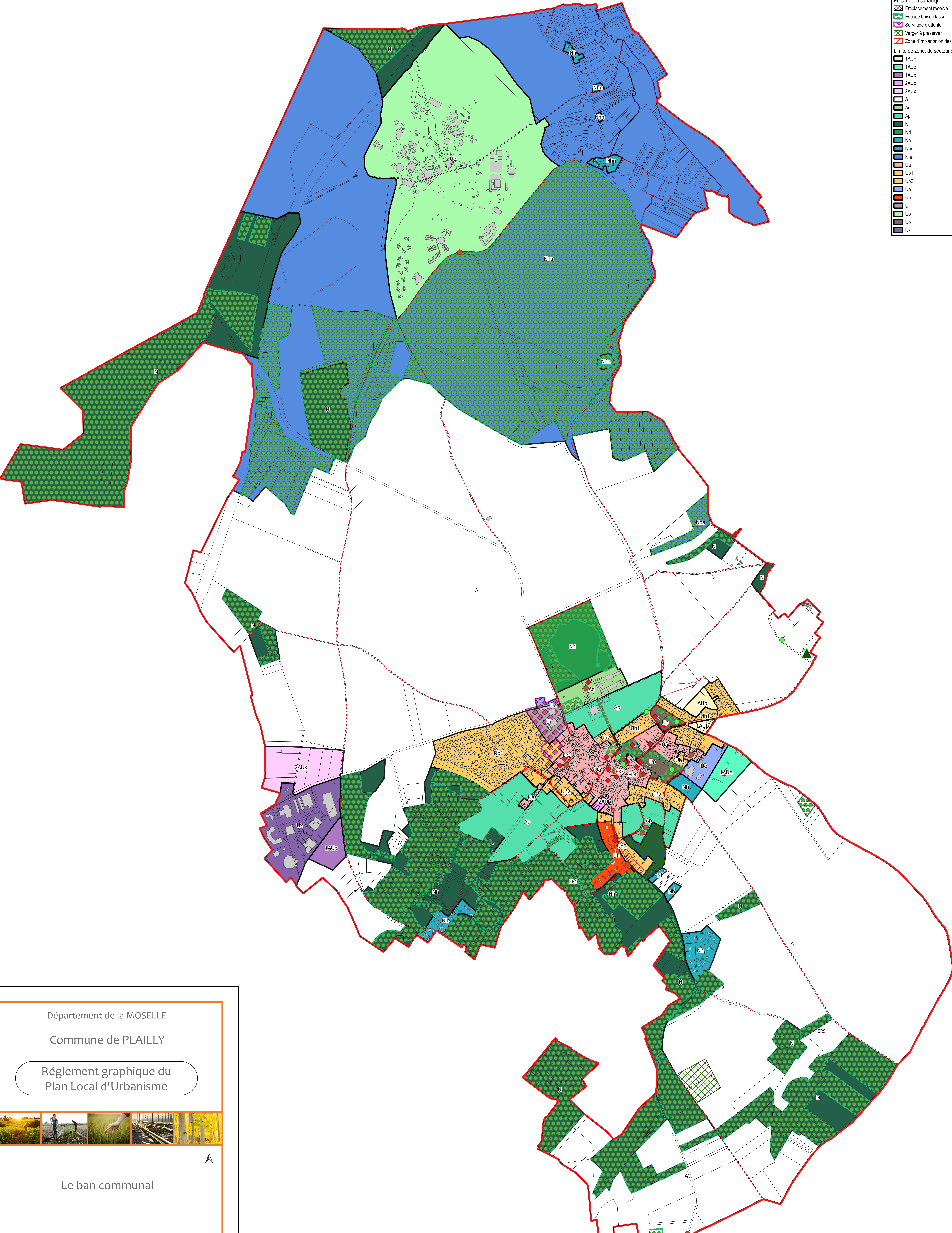
Limite communale
Limite parcellaires
Bâiments
Hydrographie

Prescription ponctuelle
Arbre à préserver
Bâti remarquable à préserver
Bâtiment ponctuel du paysage à préserver
Changement de destination possible des bâtiments agricoles

Prescription linéaire
Alignement d'arbres à préserver
Chemin à préserver
Mur à préserver

Prescription surfacique
Emplacement réservé
Espace boisé classé
Servitude d'attente
Verger à préserver
Zone d'implantation des bâiments

Limite de zone, de secteur ou de sous-secteur
1AUb
1AUe
1AUx
2AUb
2AUx
A
Ad
Ap
N
Nd
Nh
Nhn
Nna
Ua
Ub1
Ub2
Ue
Uh
Ui
Uo
Up
Ux



Département de la MOSELLE

Commune de PLAILLY

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme

Le ban communal

Echelle : 1/7000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du :

Le Maire :

Tampon :